



(Département du Gard)

# PROCÈS VERBAL SOMMAIRE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
du 19 octobre 2016

Le dix-neuf octobre deux mille seize, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Milhaud, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Jean-Luc DESCLOUX.

Monsieur Joseph COULLOMB fait l'appel nominatif des membres et fait part à l'assemblée des pouvoirs qui ont été donnés : Cécile MARTINEZ-COULON à Joseph COULLOMB ; Michel ANTON à André BOLJAT ; Denis MERLO à Marcel RODRIGUEZ ; Jocelyne BATIGNES à Jean-Luc DESCLOUX ; Eric PELLERIN à Philip SERAPHIMIDES. Madame Elisabeth METRAZ-BRUNAND et Messieurs Gérard PEYTAVIN et Mourad CHOUIRFA sont absents.

Vingt-et-un conseillers municipaux étant présents, le quorum est atteint et la séance peut se poursuivre.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Zineb HADDOU-OURAHOU qui est élue à l'unanimité, secrétaire de séance.

Aucune remarque n'ayant été formulée, les procès verbaux sommaires du 27 septembre 2016 modifié et du 05 octobre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

## **N°2016-10-092 : CONSTRUCTION DU GYMNASE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET, DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL, DES DEMANDES DE SUBVENTIONS ET AUTORISATION DE DEPOT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations N°2016-11-080 et N°2016-11-081 du 16 novembre 2015 approuvant le projet de construction, son plan de financement et confiant à la SPL Agate, par convention de mandat, une mission portant sur la réalisation d'études et l'exécution des travaux relatifs à la construction du gymnase ;

**Vu** la décision N°16-020 du 25 mai 2016 attribuant la mission de maîtrise d'oeuvre au cabinet Basalt Architecture suite à l'avis rendu par la commission d'appel d'offres rendu le 24 mai 2016 ;

**Considérant** l'examen des différentes esquisses et variantes répondant au programme au cours des réunions de travail successives ayant pour objectif de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs actuels et futurs, d'intégrer judicieusement le nouveau bâtiment dans son environnement actuel et futur, de maîtriser les coûts de construction et de fonctionnement ;

**Considérant** que l'estimation des travaux actualisée à ce stade des études s'élève à 2 154 555 € HT pour une enveloppe globale estimative de 2 458 645 € HT soit 2 950 374 € TTC ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel, il est proposé de solliciter, en plus de l'aide accordée par la Région, une subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de 550 000 € représentant environ 22% de la dépense HT, mais également un fond de concours de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole d'un montant de 415 000 €, représentant environ 17% de la dépense HT ;

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Détail	Montant	Détail	Montant
Etudes divers	22 090	Subvention REGION	1 000 000
Travaux	2 154 555	Fonds de concours CANM	415 000
Honoraires AMO	85 000	DETR -Etat	550 000
Honoraires MOE	197 000		
<b>TOTAL des dépenses HT</b>	<b>2 458 645</b>		
TVA	491 729	Fonds propres	985 374
<b>TOTAL des dépenses TTC</b>	<b>2 950 374</b>	<b>TOTAL des recettes</b>	<b>2 950 374</b>

**Vu** l'avant-projet de construction du gymnase ;

**Considérant** le plan de financement et les subventions à solliciter ;

**Considérant** qu'une demande de permis de construire doit être déposée par la ville de Milhaud, et qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer l'ensemble des pièces administratives relatives au dépôt de permis de construire,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**Par 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,**

**DECIDE**

**Article N°1 :** D'adopter l'avant-projet sommaire le programme de travaux présenté par le cabinet Basalt Architecture estimé pour l'enveloppe des travaux à 2 154 555 € HT soit 2 585 466 € TTC.

**Article N°2 :** D'adopter le plan de financement de l'opération actualisé, tel que détaillé plus haut pour une enveloppe globale prévisionnelle de 2 458 645 € HT soit 2 950 374 € TTC.

**Article N°3 :** Charger Monsieur le Maire de solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Article N°4 :** Charger Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre des fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole pour cette opération et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**Article N°5 :** Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer la demande de permis de construire relatif à l'opération de construction du gymnase de Milhaud au nom de la commune, ainsi que l'ensemble des pièces administratives nécessaires au bon déroulement de la procédure de dépôt et à accomplir et signer tous les actes s'y rapportant.

**Article N°6 :** Charger Monsieur le Maire de lancer la procédure de consultation des entreprises.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.**

Le Maire de Milhaud  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « NIMES METROPOLE »



**Jean-Luc DESCLOUX**

